



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 15, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17

PRÉSENTS : (12) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoints ;

Mme Corinne TRINQUIER, M. Luc FOURNIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Yves CROS, M. Jean-François MADONIA, Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON Conseillers municipaux.

POUVOIR : (0).

ABSENTS : (5) M. Clément CHAPPERT, Mme Julie BENEZECH, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

ABSENT EXCUSÉ : (0)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION : 03 mars 2026

Madame le Maire ouvre la dernière séance du Conseil Municipal pour ce mandat par l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15/12/2025
Rapporteur : Catherine COMBES, Maire

Après avoir repris les points abordés lors de cette séance et rappelé que le document était en pièce jointe à la convocation du jour, le conseil valide à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31/12/2025
Rapporteur : Catherine COMBES, Maire

Madame le Maire revient sur cette délibération prise en urgence le dernier jour de l'année afin d'assujettir temporairement le budget « Maison de Santé » à la TVA suite à la demande de la DGFiP. L'assemblée confirme à l'unanimité.

3. Convention de partenariat pour le projet d'intervention patrimoniale de « Richesses du Saint-Chinianais » sur l'îlot de la Promenade

Rapporteur : Catherine COMBES, Maire

Madame le Maire revient sur les travaux de la traversée de Saint-Chinian, sur la mise en place d'une œuvre en entrée de ville qui peut être sublimée par le travail de pierres sèches proposé par l'association « Richesses du Saint-Chinianais ». Elle laisse ensuite la parole à Monsieur GHISALBERTI qui est à l'origine de ce partenariat pour offrir à notre commune une entrée de ville emblématique faite par des personnes passionnées par le patrimoine de la commune.

Aménagement D612 et ses abords
Programme d'intervention de « Richesses du Saint-Chinianais »
sur l'îlot d'entrée de la Promenade



Mise en situation du projet



A la fin des explications, Madame LEROY demande qui a choisi la couleur de la grappe en fer forgé car elle a eu des retours et que cela ne plait pas. Le 1^{er} Adjoint, explique qu'il s'agit d'une couleur en thermolaquage à bain unique avec un choix se tournant vers un rapprochement avec la couleur du corten. Il évoque aussi la possibilité pour la prochaine municipalité de le faire repeindre si elle le souhaite. Monsieur MADONIA et Monsieur MARCON demandent combien cela a coûté. N'ayant pas les chiffres exacts, une fourchette de prix a été donnée. Monsieur GHISALBERTI explique qu'il a fait réaliser plusieurs devis, et que le prix ainsi que le travail artisanal d'une entreprise locale ont eu la validation pour cette belle stèle. Coté achat des pierres, un lot a été commandé mais seules les pierres utilisées seront payées (à priori seulement 1/3).

Nous rajoutons dans ce procès-verbaux les devis engagés à ce jour :

- Jeanne Horticulture : 5 693,30 €
- Union matériaux (pierres) : 3 268,68 €
- Garage Bernard – Ferronnerie : 6 628,80 €

L'ensemble du Conseil souligne la qualité du travail de ferronnerie et remercie l'association Richesses pour cette nouvelle collaboration. Cette délibération est votée à l'unanimité.

4. Lancement d'une enquête publique en vue du recensement des chemins ruraux et voies communales de la commune de Saint-Chinian

Rapporteur : Catherine COMBES, Maire

Madame le Maire revient sur ce dossier important pour la commune et la nécessité d'une mise à jour car les derniers documents datés ramènent à 1973. Elle explique que les chemins ruraux sont les chemins appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, et qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune (cf. article L. 161-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime) et ne bénéficient pas de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité des voies appartenant au domaine public.

Les voies communales à caractères de chemins font partie du domaine routier public de la commune. Leur statut implique une décision expresse de classement dans le domaine public de la commune et leur entretien constitue une dépense obligatoire pour la commune.

Madame le Maire rappelle que l'article 102 de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS », a introduit la possibilité pour le conseil municipal de décider, par délibération, le recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune. Cette délibération permet ainsi de suspendre le délai de prescription pour l'acquisition de parcelles comportant ces chemins (codifié à l'article L. 161-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Elle rappelle que nous avons sollicité Hérault Ingénierie afin de nous accompagner dans un véritable diagnostic territorial de chemins ruraux et voies communales, réalisé pour le compte de la commune de Saint-Chinian, dans le cadre d'un accompagnement en ingénierie foncière en fin d'année 2025 ;

Elle explique qu'un projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux et voies communales à caractère de chemins, sur le territoire de la commune de Saint-Chinian ainsi que les cartes annexées ont été transmis et seront les documents utilisés pour l'enquête publique.

Cette enquête publique permettra également de servir d'information au public et d'outil de concertation, car il est important pour la commune de collecter des informations de ses habitants qui n'auraient pas été prises en compte ou connues. Ce tableau de recensement se construit avec la population.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le diagnostic territorial et le tableau de recensement des chemins ruraux et voies communales à caractère de chemins sur le territoire de la commune de Saint-Chinian pour l'enquête publique. Il autorise Madame le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'enquête publique, notamment la désignation d'un commissaire enquêteur et la réalisation des publicités légales.

Le diagnostic (cartographies et tableaux) seront consultables en Mairie. Les dates de l'enquête publique seront communiquées dès que le commissaire enquêteur sera choisi. La durée de l'enquête sera de 2 mois (durée maximale) afin de laisser le temps aux personnes le désirant de venir transmettre des informations ou des questionnements.



5. Motion de soutien « Tempête NILS »

Rapporteur : Catherine COMBES, Maire

Madame le Maire revient sur l'épisode ayant touché notre commune, il y a peu et souligne le travail des agents. Elle énumère une partie des dégâts survenus.

« La tempête Nils a durement touché notre territoire les 11 et 12 février dernier, entraînant des dégâts importants sur la voirie, les bâtiments et équipements publics et privés.

L'ensemble des massifs forestiers a également été durement touché selon les secteurs, avec de nombreux conifères au sol rendant les accès impossibles et entraînant de lourdes conséquences à la fois sur la biodiversité et l'exploitation forestière.

La commune de Saint-Chinian comme le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc soutiennent fortement la demande des communes du territoire, situées dans les départements du Tarn et de l'Hérault, afin d'obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cet événement climatique intense et exceptionnel. Il est essentiel que la solidarité nationale puisse s'exprimer pour soutenir les territoires impactés. »

L'assemblée porte cette motion de soutien à l'unanimité.

6. Compte Unique Financier « CFU 2024 » du Budget Principal Communal

Rapporteur : Catherine COMBES, Maire

COMMUNE DE SAINT-CHINIAN - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 186 415,48	1 979 109,11	3 165 524,59
	Recettes réalisées (1)	B	745 112,64	2 463 306,97	3 208 419,61
	Restes à réaliser	C	37 027,44	0,00	37 027,44
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 360 545,20	2 567 551,53	3 948 096,73
	Dépenses réalisées (1)	E	666 875,97	2 268 086,00	2 934 961,97
	Restes à réaliser	F	693 669,23	299 465,53	993 134,76
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	74 236,67	195 220,97	269 457,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	194 129,72	588 442,42	782 572,14
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G - H	352 365,79	783 663,39	1 136 029,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-66 641,79	0,00	-66 641,79
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	295 555,51	783 663,39	1 079 218,90

Madame le Maire rappelle que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents et qu'il est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame le Maire, après une lecture détaillée et éclairante, de l'ensemble des dépenses et recettes, en fonctionnement puis en investissement du Budget Principal, permettant de retracer l'ensemble des finances de la commune sur 2025, propose au Conseil Municipal de passer au vote. Une copie de la présentation power point sera mise en ligne sur le site internet de la Mairie.

Comme pour le compte administratif, Madame le Maire, ordonnateur, après cette présentation à l'assemblée quitte la salle au moment du vote. Monsieur GHISALBERTI prend le relais pour passer au vote.

M57 - Commune	CFU2025	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 463 306,97 €	745 112,04 €
Dépenses	2 268 086,00 €	586 875,97 €
Solde exercice	195 220,97 €	158 236,07 €
Résultats N-1 reportés	588 442,42 €	194 129,72 €
Intégration RAR	0,00 €	-56 810,28 €
Résultat cumulé	783 663,39 €	295 555,51 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité sans aucune question.

Le CFU 2025 du budget principal est consultable sur demande en mairie et sera également mis en ligne sur le site internet de la commune.

7. Compte Unique Financier « CFU Assainissement 2024 » du Budget Annexe Assainissement
Rapporteur : Catherine COMBES, Maire

ASSAINISSEMENT DE SAINT-CHINIAN - BUDGET ASSAINISSEMENT - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	603 233,37	118 891,60	722 124,97
	Recettes réalisées (1)	B	393 119,37	150 491,90	543 611,27
	Restes à réaliser	C	210 114,00	0,00	210 114,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	446 087,03	138 480,39	584 567,42
	Dépenses réalisées (1)	E	107 458,91	127 051,21	234 510,12
	Restes à réaliser	F	50 668,46	0,00	50 668,46
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	285 660,46	23 440,69	309 101,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-157 146,34	19 588,79	-137 557,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	128 514,12	43 029,48	171 543,60
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	159 445,54	0,00	159 445,54
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	287 959,66	43 029,48	330 989,14

Madame le Maire, après une lecture détaillée et éclairante, de l'ensemble des dépenses et recettes, en fonctionnement puis en investissement du Budget Annexe « Assainissement », permettant de retracer l'ensemble des finances de la commune sur 2025, propose au Conseil Municipal de passer au vote

Comme pour le compte administratif, Madame le Maire, ordonnateur, après cette présentation à l'assemblée quitte la salle au moment du vote. Le premier Adjoint reprend pour passer au vote.

Le CFU 2025 Assainissement est voté à l'unanimité.

M49 - Assainissement	CFU2025	
	Exploitation	Investissement
Recettes	150 491,90 €	393 119,37 €
Dépenses	127 051,21 €	107 458,91 €
Solde exercice	23 440,69 €	285 660,46 €
Résultats N-1 reportés	19 588,79 €	-157 146,34 €
Intégration RAR	0,00 €	159 445,54 €
Résultat cumulé	43 029,48 €	287 959,66 €

Le CFU 2025 du budget annexe assainissement est consultable sur demande en mairie et sera également mis en ligne sur le site internet de la commune.

8. Compte Unique Financier « CFU MDS 2024 » du Budget Annexe Maison de Santé
Rapporteur : Catherine COMBES, Maire

MAISON DE SANTE - BUDGET MAISON DE SANTE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 415 729,80	5 000,00	2 420 729,80
	Recettes réalisées (1)	B	589 224,54	5 000,00	594 224,54
	Restes à réaliser	C	960 423,26	0,00	960 423,26
Dépenses	Autofinancement budgétaire totale	D	2 216 300,00	5 000,00	2 221 300,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 161 671,37	3 601,47	1 165 272,84
	Restes à réaliser	F	72 326,99	0,00	72 326,99
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-572 446,83	1 398,53	-571 048,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-199 429,80	0,00	-199 429,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-771 876,63	1 398,53	-770 478,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	888 096,27	0,00	888 096,27
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	116 219,64	1 398,53	117 618,17

Madame le Maire, après une lecture détaillée et éclairante, de l'ensemble des dépenses et recettes, en fonctionnement puis en investissement du Budget Annexe « Maison de Santé », permettant de retracer l'ensemble des finances de la commune sur 2025, propose au Conseil Municipal de passer au vote

Comme pour le compte administratif, Madame le Maire, ordonnateur, après cette présentation à l'assemblée quitte la salle au moment du vote. Le premier Adjoint reprend pour passer au vote.

Le CFU 2025 MDS est voté à l'unanimité.

M57 - MDS	CFU2025	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	5 000,00 €	589 224,54 €
Dépenses	3 601,47 €	1 161 671,37 €
Solde exercice	1 398,53 €	-572 446,83 €
Résultats N-1 reportés	0,00 €	-199 429,80 €
Intégration RAR	0,00 €	888 096,27 €
Résultat cumulé	1 398,53 €	116 219,64 €

Le CFU 2025 du budget annexe maison de santé est consultable sur demande en mairie et sera également mis en ligne sur le site internet de la commune.

Informations diverses :

- Conseil Communautaire Sud-Hérault

Madame le Maire explique qu'au dernier Conseil Communautaire les CFU 2025 ainsi que les budgets 2026 ont été votés avant le départ de Monsieur BADENAS qui ne se représente pas.

- Festivités-Evènements

Madame le Maire indique que la fête foraine aura lieu le dernier weekend de mars car les forains n'étaient pas disponibles à la date habituelle. Elle signale également que le marché sera déplacé sur l'avenue Charles Trénet cette semaine-là.

- Travaux

Madame le Maire indique que les travaux de la traversée et de la Maison de Santé se poursuivent comme prévu. La date d'ouverture de la Maison de Santé est toujours prévue fin mars. Un nouveau point planning sera fait semaine prochaine avec l'architecte.

- Élections

Madame le Maire rappelle aux conseillers présents que lors de l'envoi des pièces du Conseil, il leur a été demandé leurs disponibilités pour la tenue des bureaux de vote et qu'il est de leur rôle d'être présents comme ils ont pu le lire sur les liens transmis.

Monsieur MADONIA dit ne pas avoir vu et donnera les disponibilités d'ici le milieu de semaine. La secrétaire générale lui explique que cette demande concerne le rôle de conseiller municipal et non pas de candidat de liste aux municipales.

La séance est close à 20h25.

Saint-Chinian, le 09/03/2026

Secrétaire de séance
Marie-Claude MOTHE



Le Maire
Catherine COMBES

